

Rectificatif Générale colonial

Rectificatif n° 73-874/SG/FP la décision n° 73-308/SG/FEP du 21 février 1973 portant admission à une pension de retraite de M. Houssein Bare Hared, agent technique du corps territorial des Travaux publics et du port.

n° 73-874/SG/FP la

Ministère MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	Date de publication 4 juin 1973
Numéro JO n° 12 du 25/06/1973	Date du numéro 25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

Art. 1

— M. Houssein Baré Hared, agent technique et ouvrier principal – 1e échelon du cadre est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1e mars 1973. Lire :

Art. 1

— M. Houssein Baré Hared, agent technique et ouvrier principal – 1e échelon du cadre est admis à faire valoir ses droits à une pension retraite, pour compter du 1er avril 1973. Le reste sans changement.